



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (M. Schrader, L. Steiner, K. Pietryk et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (M. Lapalisse, M. Gosselin, E. Lapalisse et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (E. Celones, L. Celones et H. Jung Jun)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être de Manitobains vulnérables souffrant de dépendances, qu'il envisage de faire le suivi des listes d'attente pour le traitement des dépendances et qu'il s'assure que les traitements prescrits aux Manitobains souffrant de dépendance ne sont pas compromis par la décision du gouvernement provincial de réduire le budget annuel de la Fondation manitobaine de la lutte contre les dépendances. (J. Lawrence, D. Fischer, P. Fischer et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (M. Heard, S. Connor, R. Leduc et autres)

M. le *ministre* SELINGER propose la première lecture du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. DYCK, SCHELLENBERG et FAURSCHOU, M^{me} BRICK ainsi que M. LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité d'interrompre, à 15 h 30 aujourd'hui, le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que soit lu l'ordre relatif à la deuxième lecture du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (taux de taxe d'entreprise différentiels)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Differential Business Tax Rates)* —, que soit présentée une proposition portant sur les événements en Ukraine et que cette journée soit considérée comme étant un jour de débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée convient à l'unanimité de siéger de 10 heures à midi afin d'examiner le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et d'examiner les affaires courantes à 13 h 30 le jeudi 2 décembre 2004.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;
- d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;
- e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;
- f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;
- g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;

h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;

i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;

j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;

k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;

m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. GOERTZEN, NEVAKSHONOFF et REIMER interviennent.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* SMITH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (taux de taxe d'entreprise différentiels)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Differential Business Tax Rates)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SMITH, MM. REIMER, LOEWEN, GERRARD et LAMOUREUX ainsi que M^{me} DRIEDGER interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent des affaires intergouvernementales de se réunir le jeudi 2 décembre 2004, à 10 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum en matinée le 2 décembre 2004.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de présenter la proposition suivante :

Attendu :

que tous les citoyens ont le droit de participer à des élections justes et libres tel que le prévoit la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU;

que des centaines de milliers de partisans de l'opposition sont réunis au centre de Kiev, qu'ils brandissent des banderoles orange et qu'ils chantent après avoir passé plus d'une semaine dans la rue;

que des milliers d'observateurs internationaux, faisant notamment partie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de l'OTAN et des États Unis, ont signalé une énorme fraude électorale au cours des récentes élections en Ukraine;

que parmi ces observateurs, on retrouve environ cent Canadiens et deux délégations parlementaires canadiennes;

que la Cour suprême d'Ukraine a suspendu les résultats des élections présidentielles jeudi afin d'examiner les plaintes de l'opposition;

que le parlement ukrainien a déclaré les élections présidentielles invalides samedi et qu'elle a voté en faveur d'un blâme à l'égard de la commission électorale;

que la Cour suprême d'Ukraine examine présentement les allégations selon lesquelles une énorme fraude aurait eu lieu au cours des élections présidentielles et qu'elle a empêché l'entrée en fonction de M. Ianoukovitch;

que d'après les observations figurant ci-dessus, la commission électorale ne possède pas la légitimité nécessaire pour déclarer M. Ianoukovitch à titre de vainqueur des élections présidentielles,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à se joindre aux gens du monde entier, particulièrement aux Manitobains d'origine ukrainienne, et à se porter solidaire du peuple ukrainien;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à coopérer avec le gouvernement canadien de manière à soutenir les mesures qu'il pourrait prendre pour assurer le processus démocratique en Ukraine.

Mardi 30 novembre 2004

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, MM. DERKACH et GERRARD, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, MM. PENNER et MARTINDALE, M^{me} DRIEDGER, MM. NEVAKSHONOFF, LOEWEN, REID, DYCK, SANTOS et SCHULER, M^{me} MITCHELSON, M. le *ministre* ROBINSON, M. MAGUIRE ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent des affaires législatives de se réunir le jeudi 2 décembre 2004, à 10 heures, pendant qu'elle siège.

La séance est levée à 17 h 33, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke